

Compte-rendu du premier conseil d'école de St Martin des Besaces :
jeudi 18 octobre, 17h30-19h30



Présents :

Parents d'élèves : Mme Doré, Mme Gallet, Mme Kervern, Mme Lemarchand, Mme Massieu, Mme Vautier, Mme Wojciechowki, M.Doublet, M.Rigot

Représentants de la mairie : Mme Caumont, Mme Lesouef

Enseignants : Mme Cadeau, Mme Geffroy, Mme Lamy, Mme Lafont, Mme Martin, Mme Rousseau, Mme Vannier, Mme Yon, M.Beer, M.Fourmont, M.Ledouit, M.Uhel

Absents : Mme l'inspectrice (excusée), Mme Bourdon (excusée), Mme Girard (excusée), Mme Lebreton (excusée), Mme Lefaudeux-Farcy (excusée), M.Keller (excusé), M.Poulié (excusé), Mme Prod'home (excusée), Mme Viel (excusée), M. Targowski (excusé)

I.Fonctionnement du conseil d'école

***Présentation du nouveau conseil d'école**

Le conseil d'école est composé des représentants des parents d'élèves élus le vendredi 12 octobre, de Madame le maire et d'une adjointe ainsi que des enseignants de l'école.

Le rôle du conseil d'école est rappelé à tous les membres : il vote le règlement intérieur de l'école et adopte notamment le projet d'école. Il donne son avis et fait des suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes questions liées à la vie de l'école.

***Les résultats de l'élection**

Nombre d'électeurs : 369

Nombre de votants : 104

Nombre de voix pour la liste : 85

Nombre de votes blancs ou nuls : 19

II.Restauration scolaire et hygiène

***dérogation des PS et impact sur la cantine**

Les PS bénéficient d'une dérogation horaire leur permettant de partir plus tôt à la cantine (11h55 au lieu de 12h15), afin de prendre le repas sans autres enfants autour et avec plus d'adultes pour les encadrer.

Après une période de mise en œuvre ce fonctionnement apparaît bénéfique pour tous :

- ➔ pour les enfants de petite section, au calme et mieux encadrés
- ➔ pour le personnel de cantine, qui dispose ainsi d'un temps de cantine agrandi (11h55 à 13h35 pour faire passer tous les élèves)
- ➔ pour les autres enfants, qui du coup ont du personnel plus disponible

Malgré un temps qui pourrait être plus serein - et sans vouloir refaire des débats ayant déjà eu lieu à plusieurs reprises lors du conseil d'école ces dernières années - les enseignants constatent (propos d'élèves rapportés en général) que des comportements irrespectueux voire insolents sont toujours présents. Il est demandé à la mairie si des courriers d'avertissement vont être postés, comme prévu par le règlement intérieur de la cantine, mais il est répondu qu'à ce jour aucun comportement d'élève nécessitant un avertissement n'a été porté à la connaissance de la mairie.

***aménagement des toilettes en maternelle**

Dans les toilettes des GS ont été installés un distributeur de savon liquide et un distributeur de feuilles pour s'essuyer les mains, comme en élémentaire. Les savons jaunes qui étaient à disposition n'ont pas encore été enlevés (ils le seront une fois terminés), par contre il n'y a plus de torchon.

Premiers constats (avant une extension du fonctionnement aux toilettes des petits) : comme en élémentaire, si ce système est plus hygiénique il est par contre très consommateur de papiers.

III.Vie scolaire

***rôle et fonctionnement du RASED**

Mme Lefaudeux-Farcy a en charge le poste de Maître E. C'est une enseignante spécialisée dans l'aide pédagogique, qui a pour but d'aider les enfants en difficulté à redonner du sens aux apprentissages, à acquérir des techniques d'apprentissage et à renforcer les savoirs existants mais fragiles. Dans ce but, elle effectue des prises en charge par petits groupes de 3 à 6 élèves fonctionnant sur l'interaction mais avec des projets individualisés par élève.

L'année passée son temps de présence se répartissait entre Aunay sur Odon (50%), St Georges d'Aunay (25%) et St Martin des Besaces (25%). Cette année, sa présence dépendra des retours positifs (ou non) des dispositifs 100% réussite CP et PMQC ; un bilan est prévu avec Mme Lefaudeux-Farcy en décembre.

M.Poulie a en charge la mission de psychologue scolaire. Ses interventions se font majoritairement à la demande des enseignants suite à des problèmes cognitifs et/ou de comportements (mais les parents peuvent également le contacter directement au 02 31 69 05 91, où il ne faut pas hésiter à laisser un message sur le répondeur) ; il émet également un avis concernant les demandes d'orientation en 6^{ème} SEGPA et en ULIS, mais aussi pour les reconnaissances de handicap. Dans tous les cas M.Poulie rencontre d'abord systématiquement les familles, afin d'avoir leur accord et d'évoquer les difficultés. Ensuite, il peut s'ensuivre une observation en classe et/ou une réalisation de tests. Enfin, un bilan est effectué avec la famille et si besoin en équipe éducative avec l'enseignant de l'élève concerné et le directeur.

*les effectifs de la rentrée et les nouveaux dispositifs

Classes	Effectifs
PS	25
PS-MS	25
MS-GS	25
MS-GS	25
GS-CP	23
CP	24
CE1	21
CE1-CE2	22
CE2	23
CM1	23
CM2	23
TOTAL	259

En comparaison, l'année passée, lors de la rentrée 2017, nous étions 256 mais pour 10 classes et non 11. Lors de cette première période, il y a déjà eu 1 départ et 2 arrivées. Trois départs sont prévus en novembre.

En plus de l'ouverture d'une classe, l'école a également bénéficié de l'installation de deux dispositifs :

- ➔ un dispositif 100% réussite CP, avec un enseignant supplémentaire se consacrant uniquement au CP. L'ensemble de l'effectif CP est donc pris en charge par trois enseignants, se répartissant les différents domaines d'apprentissage et suivant des modalités pouvant varier (chaque enseignant avec un petit effectif de 8 à 12 élèves ou bien un petit groupe d'enfants en besoin encadré par deux enseignants et un groupe en classe entière avec le troisième enseignant, par exemples).
- ➔ Un dispositif Plus de maître que de classe (PMQC), présent le lundi, mardi et un mercredi sur deux, s'adressant aux élèves de CE1 et CE2. La co-intervention est mise en avant, c'est-à-dire deux enseignants en classe en même temps (avec diverses modalités : l'un fait classe l'autre est présent pour une aide méthodologique ; les deux font classe en même temps, avec des ateliers tournant ; etc) mais les enfants peuvent aussi être séparés pour avoir des effectifs allégés. L'objectif principal du dispositif est de viser une meilleure compréhension écrite en lecture.

La composition de l'équipe a connu des changements : Mme Cadeau a désormais en charge la PS ; Mmes Martin et Lafont s'occupent des PS/MS ; Mmes Girard et Lebreton ont en charge le CE2 (Mme Colas-Poulie ayant changé d'école, comme annoncé au 3^{ème} conseil d'école) ; Mme Rousseau s'occupe du CE1-CE2 ; quant aux dispositifs M.Fourmont a en charge le 100% réussite CP et M.Keller le PMQC.

Les ATSEM sont désormais au nombre de 4 : Annie Rocancourt en PS, Isabelle Martin en PS-MS, Frédérique Trotoux sur les deux MS-GS et Sarah Loison en MS-GS et GS-CP. Un demi-poste supplémentaire devrait normalement être attribué à la GS-CP, qui a davantage de GS que de CP, d'après le fonctionnement établi par la commune nouvelle.

Au niveau des AVS (aide aux enfants handicapés), Mme Feret Targowki Frédérique intervient auprès de deux élèves en CE2 et CM2 et Mme Monthiers Isabelle auprès de trois élèves en CE1 et CE2. Il manque actuellement deux AVS pour combler les besoins dans l'école, mais l'école a appris ce jeudi 18 octobre qu'une nouvelle AVS serait présente à la rentrée.

***le règlement intérieur**

Lecture du règlement intérieur. La dérogation horaire pour la PS est intégrée au règlement intérieur. Les nouveaux horaires sont également inscrits. La possibilité d'un goûter pour les enfants du bus à 16h20 est supprimée puisque les nouveaux horaires du bus ne le permettent plus.

Vote du règlement intérieur. Pour : 24 Contre : 0 Abstention : 0

***la liaison école collège**

Bilan des actions de l'année 2017-2018 : le défi CM2-6^{ème} ; établir une programmation en mathématiques sur l'ensemble du cycle 3 ; un retour sur les pratiques croisées (pour l'école, intervention de Mme Morin professeur de français, M.Garignon le professeur d'allemand et M.Nérée ancien CPE).

***les projets de l'année**

L'ensemble de l'école va travailler sur le thème : s'exprimer.

Une fête de l'école est prévue le 15 juin sur le modèle des deux précédentes années : le matin aurait lieu le spectacle des maternelles (avec un encadrement par les CM2), l'APE proposerait un repas le midi, et l'après-midi il y aurait une exposition présentant les travaux autour de « s'exprimer » ainsi que des activités chants, danses et théâtre réalisées par les élémentaires.

Au niveau des sorties et interventions :

→ les maternelles (sauf GS-CP) envisagent un travail autour des marionnettes et du kamishibai. Un spectacle de marionnettes en bois devrait (accord en cours) avoir lieu en décembre. Les élèves se rendront dans un théâtre sur Caen (Foz). Et il y a une demande auprès d'une compagnie normande pour venir présenter et animer des ateliers sur les marionnettes et le kamishibai.

→ les GS-CP, CP, CE1, CE1-CE2 et CE2 se sont inscrits au projet Théa organisé par l'OCCE et le théâtre du Préau. Les enfants ont pour but de mettre en scène un conte traditionnel, avec une présentation sur la scène du théâtre de Vire ; un comédien viendra à plusieurs reprises aider les élèves à théâtraliser mais aussi à jouer le conte choisi. Une sortie au théâtre de La Renaissance à Mondeville (GS-CP, CP, CE1-CE2) et au Sablier à Ifs (CE2) pour assister à une représentation est également prévue.

→ les CM1 et les CM2 participent à un projet académique, le projet DRAMA, qui vise à jouer une pièce de théâtre en anglais. Une sortie en classe de mer, à St Martin de Bréhal, aura lieu les 5, 6 et 7 juin sur le thème de l'anglais avec une sortie à Jersey le 6 juin.

Le financement des sorties est assuré par la mairie, par l'APE et par la coopérative scolaire. Concernant la classe de découverte, une prise en charge sera demandée aux familles, entre 80€ et 90€ (comme les années passées, nous ajusterons la somme demandée en fonction des sommes récupérées lors des ventes et actions de l'école).

***la coopérative scolaire**

La participation à la coopérative scolaire reste importante cette année : 214 élèves sur 259.

Au 31/08/18 il y avait 8009,17€ et à la date du 18/10/18 il y a 7115,94€.

Au niveau des recettes : la coopérative, la vente de gâteaux et un don de l'APE ont permis de récupérer 3541,71€ (encaissement à venir).

Au niveau des dépenses : entre les abonnements, l'acompte pour la classe de mer, divers achats de matériels,... il y a eu 4434,94€ de dépensés.

IV. Activités post et péri scolaires.

***bibliothèque municipale**

Comme l'année passée, l'école se rend à la bibliothèque le jeudi et le créneau de l'après-midi est désormais disponible grâce aux bénévoles.

Faut-il envisager une autre évolution durant l'année ou ce fonctionnement convient-il aux bénévoles ? Non, ce système fonctionne répond Mme Caumont.

La bibliothèque a également inscrit toute l'école au concours des Incorruptibles (seuls les élémentaires y avaient participé l'année passée).

V. Sécurité et équipement

***les alertes incendies**

Deux alertes sont prévues dans l'année, dont une dès le mois de septembre. Cette dernière a eu lieu le 24 septembre, les enseignants étaient au courant mais pas les enfants (sauf les PS à qui l'exercice est présenté). La deuxième alerte de l'année sera totalement surprise.

***DUER et RSST**

Le DUER (document unique d'évaluation des risques) et le RSST (registre santé et sécurité au travail) font l'objet de deux applications informatiques permettant d'alerter sur des situations dangereuses dans l'école, qu'elles soient liées à l'environnement, aux locaux ou à des personnes. Le DUER concerne une situation qui dure et qui risque de devenir dangereuse à moyen terme, tandis que le RSST concerne une situation immédiatement préoccupante.

L'année passée, dans le DUER, ont été inscrits : rehausser la hauteur des grillages à l'entrée des écoles suite à la visite du gendarme référent en charge du diagnostic sécurité (réalisé seulement en maternelle) ; l'installation d'un visiophone et non pas d'une simple sonnette pour pouvoir entrer dans l'école, toujours suite au diagnostic de sécurité (non réalisée) ; l'installation d'un grillage sous le préau de l'élémentaire pour empêcher les pigeons de déféquer régulièrement (en cours de réalisation).

Etaient déjà inscrits dans le DUER : le problème d'hygiène lié aux blocs de savon et aux torchons (en cours de réalisation) ; l'absence d'alarme incendie dans le bâtiment proche de la route (non réalisé).

***le Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS)**

Comme précisé lors des réunions de rentrée, le but du PPMS est de savoir comment réagir si un accident grave se produit. Il se décline sous trois formes, donnant chacun lieu à des exercices différents :

- ➔ Le PPMS risques majeurs : un évènement extérieur grave se produit (un camion de transport de produits chimiques qui se renverserait sur l'A84 derrière l'école, par exemple). Le plan vise à confiner les élèves dans différents endroits de l'école, qui est fermée à tout individu extérieur. Les enseignants sont en relation entre eux via les téléphones, et le directeur en lien avec une cellule de crise (pompiers, préfecture, mairie, inspection).
- ➔ Le PPMS intrusion – se cacher : un attentat a lieu dans l'école et les enfants doivent se cacher, en silence, en limitant au maximum la visibilité dans le lieu choisi ainsi que la possibilité d'y entrer.
- ➔ Le PPMS intrusion – évacuer : un attentat a lieu dans l'école et les enfants doivent évacuer en silence et rapidement vers un lieu pour échapper à la menace.

Au total, 3 exercices doivent avoir lieu dans l'année. Le PPMS intrusion – se cacher a été réalisé le 12 octobre. Les enseignants savaient qu'il y aurait un exercice mais n'avaient pas la date précise, et M.Beer avait encouragé les enseignants à rappeler la démarche à suivre. Mme Liégard a été prise à témoin pour venir dans l'école : les élèves étaient-ils visibles depuis les fenêtres ? Pouvaient-ils les entendre ? Elle s'est montrée surprise du sérieux des élèves dans la réalisation de l'exercice.

***Besoin en matériel ou travaux**

Créer une nouvelle ligne téléphonique car il y a trop de déperdition sur la ligne présente, ce nuit considérablement au bon fonctionnement d'Internet (alors qu'il y a eu de nombreux investissements faits par la commune).

Faire vérifier par le personnel les néons, mais également poser des mousseurs.

***Questions diverses**

La secrétaire de séance Mme Vannier

Le président du conseil d'école M.Beer